

**Docteur Jennes Serge**

Licencié en évaluation du dommage corporel

Anesthésiste Intensiviste

Cabinet :

- Pré St-Jean, 10 7180 Seneffe

Numéro de TVA : BE 0827157008

Seneffe, le 05 octobre 2025,

A : Fondation des brûlés via [gwendoline.loge@burnsfoundation.be](mailto:gwendoline.loge@burnsfoundation.be) et [stefaan.lauwaert@burnsfoundation.be](mailto:stefaan.lauwaert@burnsfoundation.be)

Gestionnaire du dossier : Mme Gwendoline LogéSinistre du 15 janvier 2018 concernant Mme PATERNICO Vanessa, née le 09/12/1984

Nature du sinistre : brûlure 2° profond ou 3° du 15.01.2018, de la face antérieure de l'avant-bras gauche et de la face postérieure du tendon d'Achille gauche par eau bouillante, ayant nécessité une excision-autogreffe (25.01.2018) et à l'origine de la persistance d'un état subjectif (douleur, émotivité excessive) et objectif (cicatrices)

Honoraires et frais IVSéance d'expertise de conciliation du Dr HUSKIN à Liège

Date	N° Facture	N° TVA Client
05.10.2025	2025/51	0428 886 389

Frais

Secrétariat (impression 35 x20 cent/page, chemises): 7.50 €

Déplacement (1.75 €/km) : oui, aller-retour : 220 kmx1.75€= 385€ (accident, embouteillages, déviation) :

Travail effectué (136.50 €/h)

Relecture du dossier: 45 min

Séance expertise conciliation : 1h

Discussion Mme Paternico : 15 min

Rédaction du nouveau rapport : 1h30

Total : 3h30 x 136.50=477.75€ + 392.50 €= 870.25 €

Taux TVA	Montant	TVA	Total
21%	870.25 €	182.75 €	1053,00 €

Veillez verser ce montant sur le compte BE71 0019 2002 4969 de Serge Jennes Pré St-Jean 10 7180 Seneffe en mentionnant facture 2025/51 et Paternico

Dr Serge Jennes